

MAIRIE DE DINGE
CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le sept septembre à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de DINGE (Ille et vilaine), régulièrement convoqués, individuellement et par écrit le 2 septembre 2020 conformément aux articles L 2121-11 et suivants du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au nombre de dix-sept à la mairie, sous la présidence de Pierre GIROUARD, Maire.

PRESENTS : Pierre GIROUARD, Sami OSMANE, Delphine NOBILET, Emmanuel GUEUDELLOT, Annabelle QUENTEL, Philippe RESSE, Philippe MANDON, Sylvie VETTIER, Cécile CHAMBON, Stéphane DEREDEC, Hervé TESSIER, Aurélie BOLIVAL, Delphine GUTIERREZ, Anthony ROCHARD, Véronique ARBID, Hélène BOUNIOL, Vincent DAUNAY, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSEE : Patricia BENIS, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Philippe MANDON.

ABSENT : Adrien NOEL, absent à l'ouverture de la séance, est arrivé à 20h07.

Secrétaire de séance : Vincent DAUNAY

1) Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Vincent DAUNAY, Conseiller Municipal, est désigné pour être secrétaire de la séance à

L'unanimité,

2) Rappel du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020

Le compte-rendu est approuvé à

L'unanimité,

3) Budget Commune : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui indique que les dépenses annuelles « attribution de compensation – voirie hors agglomération » d'un montant de « 37 335,12€ », et « attribution de compensation PLU » d'un montant de 2 520 € pour l'attribution de compensation PLU doivent être amorties.

Cet amortissement n'ayant pas été prévu sur le budget primitif communal 2020, il est nécessaire d'ajuster les crédits et d'effectuer une décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

	Imputations	modification
Section de fonctionnement		
Dépenses : Amortissement (attribution de compensation voirie et PLU)	6811	+ 1 496,50 €
Dépenses imprévues	+ 022	-1 496.50
Section de d'investissement		
Recettes : Amortissement voirie attribution compensation	28046	+ 1 496,50 €
Dépenses imprévues	+020	+ 1 496.50 €

ADOPTÉ la décision modificative n° 2 du budget commune 2020 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Unanimité

4) Budget commune : Apurement du compte 1069

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annabelle QUENTEL, Maire-adjointe, qui précise que le compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » fait apparaître un solde débiteur de 1 524,04 €. Ce compte non budgétaire a été créé en 1997 lors du passage à la nomenclature comptable M14 afin d'éviter que l'introduction de la procédure de rattachement des charges et des produits n'entraîne un déséquilibre budgétaire. Ce compte doit faire l'objet d'un apurement.

Il est proposé d'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques. En conséquence, il convient de solliciter le Comptable Public afin de passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés »

Crédit du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » pour 1 524,04 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 1 524,04€.

Unanimité

5) Tarifs périscolaires : création d'un tarif

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine NOBILET, Maire-adjointe, qui précise qu'un enfant atteint d'une pathologie est accueilli au sein du restaurant scolaire et apporte son repas. Elle indique qu'un tarif a été créé en 2007 pour la prise en charge d'un enfant allergique, il est proposé de l'élargir à l'accueil de tous les enfants qui ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou un suivi médical nécessitant que la famille fournisse le repas. Ce tarif comprend la surveillance et le temps d'accueil lors de la pause méridienne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'instituer un tarif de 1 € pour les enfants accueillis sur le temps de pause méridienne avec un panier-repas fourni par les familles, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé.

La recette en résultant est inscrite au budget « Services périscolaires ».

Unanimité

6) CDG 35 Convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions facultatives est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG 35.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Unanimité

7) Communauté de communes Bretagne Romantique, proposition d'adhésion à un groupement de commandes matériel COVID.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de communes a souhaité engager une réflexion sur la mise en place d'un groupement de commandes spécifique pour l'acquisition de fournitures et matériels de protection contre le virus.

Le groupement proposé serait ouvert aux communes et aux syndicats qui en avaient fait la demande. Plusieurs types de fournitures ont d'ores et déjà été identifiés tels que des masques, flacons de solution hydro-alcoolique...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la convention de groupement de commande

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNE Monsieur Pierre GIROUARD, Maire, en tant que membre titulaire et Mme Annabelle QUENTEL, membre suppléant, pour intégrer la CAO de ce groupement.

Unanimité

8) Réseau des bibliothèques : modification de la convention pluriannuelle.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sami OSMANE, Maire-adjoint, qui présente la convention pluriannuelle 2019-2021 relative à la mise en réseau des bibliothèques et les modifications proposées.

Suite à une réflexion engagée dès 2019, Le comité de pilotage a proposé de prévoir la gratuité pour les enfants résidant sur la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR), et/ou scolarisés sur la CCBR, afin de :

- Ne pas pénaliser les familles qui participent au réseau en tant que contribuables de la CCBR,
- Garantir une égalité de traitement entre les élèves au sein d'une même classe,
- Encourager l'accès des plus jeunes à la lecture et à la culture, et ainsi contribuer à leur apprentissage, à leur développement culturel et à leur indépendance intellectuelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE les tarifs d'inscription proposés,

MODIFIE en conséquence la convention de partenariat du réseau des bibliothèques,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité

9) Avis sur la révision du PLU TINTENIAC

Monsieur le Maire expose la procédure de révision du PLU de Tinteniatic.

10) Avis sur le projet relatif à l'augmentation de l'effectif de vaches laitières situé au lieudit les Landelles sur la commune de La Chapelle Chaussée

Monsieur le Maire présente le projet relatif à l'augmentation de l'effectif vaches laitières situé au lieudit les Landelles sur la commune de la Chapelle Chaussée. La commune de Dingé est consultée car certaines des terres d'épandage de cette exploitation sont situées sur la commune.

EMET un avis favorable au projet relatif à l'augmentation de l'effectif de vaches laitières situé au lieudit les Landelles sur la commune de la Chapelle Chaussée.

Adopté à 12 voix pour, 1 contre, 6 abstentions.

11) Avis sur le projet relatif à l'augmentation de l'effectif de l'atelier porcin situé au lieudit le Cruel à Tinténiac.

Monsieur le Maire présente le projet relatif à l'augmentation de l'effectif de l'atelier porcin situé au lieudit le Cruel à Tinténiac.

La commune de Dingé est consultée car certaines des terres d'épandage de cette exploitation sont situées sur la commune.

EMET un avis défavorable au projet relatif l'augmentation de l'effectif de l'atelier porcin situé au lieudit le Cruel à Tinténiac

**Adopté à 5 voix contre le projet
4 voix pour le projet
10 abstentions.**

12) Avis sur la restructuration et la régularisation de l'effectif de vaches laitières situé au lieudit l'Epa à Combours.

Monsieur le Maire présente le projet relatif restructuration et la régularisation de l'effectif de vaches laitières, situé au lieudit l'Epa à Combourg.

La commune de Dingé est consultée car certaines des terres d'épandage de cette exploitation sont situées sur la commune.

EMET un avis favorable au projet relatif à la restructuration et la régularisation de l'effectif des vaches laitières, situé au lieudit « L'Epa » sur la commune de Combourg.

**Adopté à 9 voix pour.
10 abstentions.**

13) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation de délégués (CLECT).

Monsieur le Maire indique que cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du fait des compétences transférées par les communes membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE Monsieur Pierre GIROUARD (titulaire) et Madame Annabelle QUENTEL (suppléante) en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de DINGE pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

Unanimité

DIA Déclaration d'intention d'aliéner :

Renonciation à préempter la parcelle K 80 sise Le bourg,
Renonciation à préempter les parcelles K 369, K 370 sises 2, Chemin des jardins,
Renonciation à préempter la parcelle D 1060 sise 15, rue du Canal
Renonciation à préempter la parcelle K 619 sise 1, ruelle de la Forge

INFORMATIONS DIVERSES

- Commission de contrôle –liste électorale

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Madame Sylvie VETTIER propose sa candidature et intégrera cette commission.

- Point rentrée scolaire :

Madame Delphine NOBILET présente les effectifs de la rentrée 2020 : 163 enfants à l'école Anne Sylvestre et 83 enfants à l'école Sainte Famille.

- Maison de santé :
Monsieur le Maire indique que les élus rencontreront Monsieur LAPEBIE, Pharmacien à DINGÉ, jeudi 10 septembre pour échanger avec lui sur un projet futur de maison de santé.
- Rendez-vous :
Monsieur le Maire a rencontré Madame Françoise GATEL, sénatrice. Il a également reçu avec Madame Annabelle QUENTEL Madame MAILLART MEHAIGNERIE, députée.
- Aric :
Monsieur Hervé TESSIER, conseiller municipal, délégué à l'Association Régional d'Information des Collectivités présente le dispositif d'accompagnement et les formations proposés par l'association ARIC auprès des équipes municipales. Un recueil des souhaits de formations sera fait prochainement.
- Elagage :
Monsieur Emmanuel GUEUDELLOT, Maire-adjoint, présente aux membres du conseil municipal le projet d'implantation de la fibre optique qui débutera en septembre sur une partie de la commune. IL précise que certains administrés ont reçu des courriers de la mairie pour procéder à l'élagage des arbres avant le début des travaux.
- Saint Maurice :
La fête de la Saint Maurice se tiendra le 19 et 20 septembre prochain.
- Bilan du Forum :
Monsieur Sami OSMANE, Maire-adjoint, indique que le forum s'est tenu le samedi 5 septembre.
- Lotissement du Bois Pertuis
Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré des habitants du Lotissements du Bois Pertuis qui souhaitent que les travaux de finition du lotissement soient réalisés.
- Voirie, sécurité dans le bourg : Monsieur le Maire précise qu'il rencontrera avec Monsieur Emmanuel GUEUDELLOT, adjoint délégué à la voirie, Monsieur GROUSSARD, responsable voirie au sein du Conseil Départemental le 14 septembre pour aborder des questions de sécurité routière dans le bourg.
- Communauté de communes Bretagne Romantique :
Monsieur le MAIRE indique aux membres du conseil municipal qu'il n'a pas sollicité de poste de Vice-Président à la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Prochain Conseil Municipal le 1^{er} octobre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire proclame la séance close à 23h17.

Affiché par extraits le 11 septembre 2020.

Pierre GIROUARD

Maire

